

Strasbourg, le 22 mai 2015

SIGNATURE DU PROJET DE TRAITE DE FUSION-ABSORPTION DE PRODIAG PAR BIOSYNEX

Dans le prolongement de l'annonce de rapprochement, le 23 avril 2015, les conseils d'administration de Biosynex et Prodiag, réunis respectivement le 29 avril 2015, ont approuvé le principe d'une fusion par absorption de PRODIAG par BIOSYNEX.

Un nouvel ensemble porteur de synergies

Le rapprochement de la société BIOSYNEX avec le groupe PRODIAG, Groupe de Distribution dans l'industrie du diagnostic médical, devrait permettre au nouveau groupe d'atteindre rapidement une taille critique qui en ferait un acteur majeur dans le domaine de l'auto surveillance et du diagnostic rapide.

La fusion par absorption de PRODIAG permettrait à la nouvelle entité BIOSYNEX :

- **d'intégrer la Distribution dans sa chaîne de valeur** et d'élargir sa présence à des circuits de distribution complémentaires,
- **d'étoffer en France et à l'international son offre** de tests de diagnostic rapides avec des gammes additionnelles positionnées sur des marchés en forte croissance (test d'auto-mesure, biologie moléculaire).

La complémentarité des activités (principalement logistique, marketing et distribution pour PRODIAG et R&D et production pour BIOSYNEX) devrait permettre une intégration verticale de savoirs qui ferait du nouveau groupe, un ensemble performant de la conception et du développement de produits innovants jusqu'à la commercialisation multi circuit d'un portefeuille étendu de produits.

La mise en commun de moyens et de compétences dans de nombreux domaines (financier, administratif, juridique, comptable, ressources humaines, logistique, règlementaire) pourrait parallèlement générer des économies d'échelle significatives.

Enfin, la proximité géographique immédiate des deux structures qui ont déjà des relations commerciales fortes devrait favoriser une intégration rapide et efficace des structures.

La fusion-absorption est soumise à la réalisation de la seule condition suspensive visée dans le projet de traité de fusion, en l'espèce, l'approbation de l'opération par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de BIOSYNEX et PRODIAG qui se réuniront le 24 juin 2015.

Projet d'augmentation de capital de 15,7 M€

La parité de fusion serait de 1 action BIOSYNEX pour 4 actions PRODIAG. En rémunération de l'apport et compte-tenu de ce rapport d'échange, BIOSYNEX procéderait à une émission de 3 750 000 actions, pour un montant de 15 750 000 euros. La cotation de BIOSYNEX sur Alternext serait maintenue et les titres émis en rémunération de l'acquisition de PRODIAG seront immédiatement assimilés aux anciennes actions BIOSYNEX et seront admis aux négociations sur la même ligne de cotation (sous le code ISIN : FR0011005933).

A l'issue de la fusion, la répartition du capital sera la suivante :

Actionnaires	En % du capital	En % de droits de vote
ALA Financière	30,60 %	28,55 %
Larry ABENSUR	2,87 %	4,91 %
Sous-total I	33,47 %	33,46 %
AJT Financière	9,59 %	9,09 %
Thomas LAMY	2,88 %	5,00 %
Sous-total II	12,47 %	14,09 %
AXODEV	4,36 %	4,36 %
Thierry PAPER	2,79 %	4,84 %
Sous-total III	7,15 %	9,20 %
NAXICAP	28,00 %	25,83 %

La société n'a pas connaissance d'une action de concert entre les actionnaires qui composent son capital.

Le groupe PRODIAG, présidé par Larry Abensur, a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 15,2 M€ contre 13,7 M€ en 2013 et un EBE de 1,1 M€ en 2014 contre 0,8 M€ en 2013, soit une progression de 11% du chiffre d'affaires et une progression de l'EBE de plus 50%.

Cette croissance devrait se poursuivre et s'accélérer en raison de l'augmentation de la demande pour les tests de diagnostics rapides (TDR) et les autotests. PRODIAG réalise 60 % de son activité dans le domaine des TDR, en forte synergie avec Biosynex.

Compte de résultat simplifié du Groupe Prodiag (Données non auditées)

<i>en k€</i>	Agrégé 2014
Chiffre d'affaires	15 422
EBITDA	1 130
<i>Marge d'EBITDA (% CA)</i>	7,3%
Résultat opérationnel courant	1 073
<i>Marge opérationnelle courante (% CA)</i>	7,0%
Résultat opérationnel	1 039
<i>Marge opérationnelle (% CA)</i>	6,7%
Résultat net des entreprises intégrées	693
<i>Marge nette</i>	4,5%

Les documents préparatoires en vue de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de BIOSYNEX seront mis à disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

A propos de BIOSYNEX

Créée en 2005 par le Pharmacien Biologiste Thierry Paper, son Président directeur-général, Biosynex développe, fabrique et commercialise des Tests de Diagnostic Rapide (TDR) particulièrement innovants qui permettent une meilleure prise en charge médicale des patients grâce à la rapidité de leur résultat et à leur simplicité d'utilisation. Fort de produits à forte valeur ajoutée, la société se développe fortement à l'international, et s'appuie sur des collaborations avec des organisations scientifiques de référence pour accroître son offre.

Biosynex est une société cotée sur Alternext – Paris ISIN : FR0011005933 – Mnémorique : ALBIO

A propos de PRODIAG

PRODIAG est un groupe de distribution dans l'industrie du diagnostic médical, résultant de la création en 2008 d'une holding de regroupement de deux PME principales visant respectivement les marchés professionnels et grand public du diagnostic médical : ALL DIAG et DECTRA PHARM. Le groupe PRODIAG se positionne aujourd'hui principalement sur les secteurs du diagnostic rapide et de l'auto mesure en forte croissance et est devenu l'un des principaux acteurs français sur des marchés de masse comme celui des tests de grossesse grand public ou des tests de dépistages de l'angine.

CONTACTS

Thierry Paper
Président directeur-général
paper@biosynex.com



Julia Bridger
Listing Sponsor
+ 33 1 44 70 20 84
jbridger@elcorp.com



Gilles Broquelet
Communication financière
+ 33 1 80 81 50 00
gbroquelet@capvalue.fr